

SCEA LA TREILLE
Société civile d'exploitation agricole
Société civile au capital de 213 000 euros
Siège social : 2 Chemin de Brézilhac
11270 LASSERRE DE PROUILLE
790 757 678 RCS CARCASSONNE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES DU 01/01/2025**

L'an 2025,

Le premier janvier à 10 heures 30,

Les associés de la société dénommée "SCEA LA TREILLE", SCEA, au capital de 213 000 euros, divisé en 2 130 parts sociales de 100 euros de nominal chacune, dont le siège est à 2 Chemin de Brézilhac 11270 LASSERRE DE PROUILLE,

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur simple convocation verbale de la gérance sans formalité.

Sont présents :

- Monsieur Gérard AMIEL, titulaire de 1 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Mireille AMIEL, titulaire de 1 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Sébastien AMIEL, titulaire de 2128 parts sociales en pleine propriété.

Il est établi une feuille de présence, qui est émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par M. Sébastien AMIEL, en sa qualité de gérant.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président et le secrétaire de séance, permet de constater que les associés présents possèdent ensemble 2130 parts sociales sur les 2 130 parts sociales composant le capital social.

Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis il rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée générale.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 2 Chemin de Brézilhac 11270 LASSERRE DE PROUILLE au 5 Le Bayle RD 623, 11270 LASSERRE DE PROUILLE, et ce à compter du 01/01/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixée : 5 Le Bayle, RD 623, 11270 LASSERRE DE PROUILLE

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne spécialement tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h heure.

-Monsieur Gérard AMIEL,



-Madame Mireille AMIEL,



-Monsieur Sébastien AMIEL,



SCEA LA TREILLE
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 213 000 euros
Siège social : 2 Chemin de Brézilhac
11270 LASSERRE DE PROUILLE
790 757 678 RCS CARCASSONNE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1er JANVIER 2025

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Nue Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. AMIEL Gérard	1		1	
2	Mme AMIEL Mireille	1		1	
3	M. AMIEL Sébastien	2128		2128	
	Totaux	2 130		2 130	

Nombre d'associés : 3

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 3 associés présents ou représentés possédant ensemble 2130 droits sociaux

Le président

